



Devoirs de la régie - interaction locataire / propriétaire

Par **PtitePat**, le **16/07/2013** à **08:53**

Bonjour,

Je loue une maison que le propriétaire a mis en régie.

Nous avons signé le bail de location le 1er juin presque 9 mois après la date initialement prévue. Le propriétaire a été indemnisé suite aux retards de livraison. Depuis la signature, la régie détient toujours une clef qu'elle ne nous a pas rendu, on nous demande de prendre nos dispositions pour lever toutes les réserves de la maison (= des heures au téléphone + des jours de congés pour être présent pour faire les travaux). Nous avons demandé, via la régie, une participation aux frais de la part du propriétaire de 400e à répartir à sa convenance sur les loyers. Notre premier mail est resté 1 mois sans réponse, le second de relance est sans réponse depuis 10 jours et ce matin, nous venons de découvrir un dégât des eaux ! La baignoire est mal mise et l'eau s'infiltré le long du mur... Nous ne savons plus quoi faire! Avons nous le droit de retenir le loyer? pouvons nous les "obliger" à agir? LRAR? autre?

Merci beaucoup pour vos conseils.

Patricia